Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260915-DELIBCCAS2026_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

2026/04

C.C.A.S. de la Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Comité Communal d'Action Sociale

Réunion du mardi 15 septembre 2026 à 18h00

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Bérenger LE NEGARET, Maire et Président du C.C.A.S.

Membres présents : Bérenger LE NEGARET, Nathalie MOTTE, Morgane AUGRE, Anthony MOISAN, Gael GUYON, Aurélie LE SAOUT, Maud LEGENDRE, Brigitte FOURE

Absents excusés ; Sandrine TRIFOL, Claudie TROVEL, Karine BRIAND

OBJET : Demande de subvention 2026 du Centre d'Aide Alimentaire

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration, la demande de subvention sollicitée par le centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp pour l'année 2026.

Il indique que le montant de la subvention est calculé sur la base de 0,56 € par habitant + 77 € par personne aidée avec une base de 2013 habitants et 11 bénéficiaires.

La subvention demandée s'élève à 1 974 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité, le versement de cette participation au centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp.

Fait et délibéré en séance, le 15 septembre 2026

Le Président,

Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY (Côtes-d'Armor)